

La Lettre

Solidarité
Laïque

Éduqués aujourd'hui, plus libres demain

La Lettre de Solidarité Laïque

Prix : 5€ - 4^e trimestre 2014 n° 47

Dossier

25 ans pour les droits des enfants



© Michel DEBON

Droit à l'éducation (Port-au-Prince - Haïti)

20 %

des victimes d'homicide à travers le monde sont des jeunes.

40 000

jeunes, vers 16-18 ans, sont mis à la rue par leurs parents chaque année, en France.

3 millions

d'enfants vivaient en dessous du seuil de pauvreté en France.

1 milliard

d'enfants, âgés de 2 à 14 ans, subissent des châtiments corporels par leurs proches.



Dominique Thys
Président de
Solidarité Laïque

Edito - Une convention de 25 ans !

Il s'agit bien sûr de la convention internationale des droits de l'enfant (Cide).

Adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale de l'organisation des Nations-unies en 1989, elle est l'aboutissement d'un long cheminement initié par Janusz Korczak, médecin et psychiatre polonais, dès la fin de la première guerre mondiale. Une première pierre est posée en 1924 par l'adoption de la déclaration de Genève par la Société des nations, une seconde en 1948 par l'article 25 de la déclaration universelle des droits de l'homme, une troisième avec la déclaration de 1959 des droits de l'enfant qui est le premier grand consensus international sur les principes fondamentaux des droits de l'enfant et qui pose 10 grands droits et une dernière enfin en 1989, la Cide. L'enfant n'est plus considéré comme un objet mais comme un sujet, un être à part entière, perçu dans sa globalité et à travers tous les aspects de sa vie. La quasi-totalité des pays a adopté et ratifié la

convention,* dont les termes s'imposent à eux, comme dans un traité international. Des progrès ont été enregistrés, mais son application laisse à désirer, à des degrés divers, sur tous les continents. Un seul exemple : 120 millions d'enfants vivent seuls dans un contexte global de montée de la pauvreté, des inégalités et de la violence.

La situation risque de s'aggraver avec les crises écologique et sociale. Les conséquences de ces crises touchent durement les enfants, principalement ceux des familles fragilisées, sans oublier ceux des zones de conflits, trop nombreuses.

Alors il faut agir, toujours et sans cesse pour que non seulement les droits des enfants soient respectés partout dans le monde mais que de nouveaux droits puissent leur être proposés. Bon anniversaire à la Cide !

*seuls les USA, la Somalie et le Soudan du sud n'ont pas ratifié la Cide



Sommaire

Actions - p. 2
Des centres éducatifs
au service des enfants

Dossier - p. 3 à 6

L'enfant aussi a des droits !
Interview de Mariam Sidibé

Actualités - p. 7

Ne lâchons pas nos droits !
Solidarité Laïque au salon de l'éducation

Des centres éducatifs au service des enfants

Les centres éducatifs partenaires de Solidarité Laïque sont animés par les organisations suivantes :

Fondation Enfances 232 (Colombie)



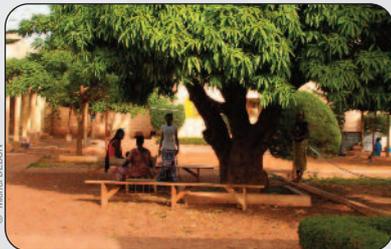
Men Kontre Timoun Rozo (Haïti)



Tadamoun Wa Tannia (Liban)



Jigiya Bon (Mali)



Estel (Sénégal)



Pour connaître plus précisément leurs activités, rendez-vous sur www.solidarite-laique.org

Pour chaque enfant et chaque jeune, plus qu'un centre éducatif : un cadre d'épanouissement et d'apprentissage du vivre ensemble.

Instruction, pédagogie active et coopération, éducation aux droits de l'enfant et à la responsabilité, respect de la différence, laïcité et vivre ensemble. Tels sont les points communs entre les cinq centres éducatifs que soutient Solidarité Laïque. Les 600 enfants qui sont accueillis là viennent pour la plupart de la rue. Orphelins de père ou de mère, ou des deux parents, enfants de parents en situation de handicap ou très malades, déplacés, ils seraient exposés aux dangers de l'exploitation sous toutes ses formes, s'ils n'avaient trouvé ces havres de paix.

Autre point commun : chacun des centres a été le fruit d'une révolte constructive portée par des individus qui, un jour, ont refusé la misère et l'injustice qui frappaient ces enfants. Au Liban, au centre « Les jardins de la paix », les éducatrices font vivre ensemble plusieurs communautés dans une atmosphère paisible. En Colombie, c'est le peintre Chucho et sa femme qui accueillent les enfants réfugiés et les plus pauvres du quartier en leur propo-

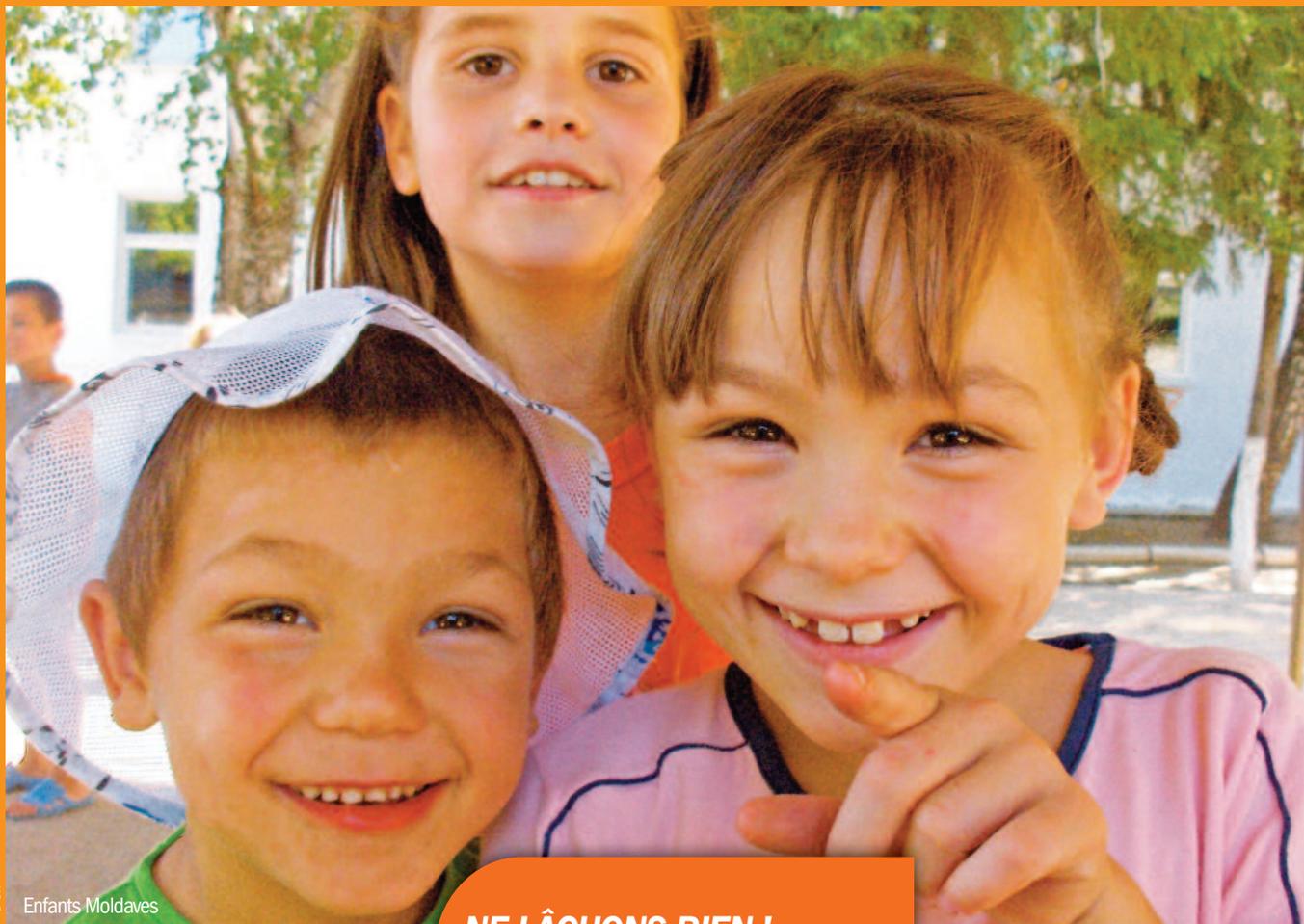
sant de se construire « sur deux pieds » : l'instruction et l'éveil artistique « qui forme des hommes complets ». Au Mali, c'est Mariam Sidibé qui, ayant eu la chance d'avoir été à l'école grâce à une maman engagée, a considéré qu'il était de sa responsabilité de permettre aux filles d'un quartier très défavorisé de Bamako d'échapper à l'insécurité de la rue, aux mariages précoces et à la prostitution.

Parce que tout enfant a droit à l'éducation, au rêve, au jeu, au rire, et à la sécurité, Solidarité Laïque apporte donc son soutien financier et pédagogique (formation des éducateurs notamment) à ces projets humanistes. Ces enfants qui créent, se cultivent, font de la musique ou sensibilisent les enfants du quartier sur leurs droits, non seulement s'instruisent et s'épanouissent mais font l'apprentissage d'une citoyenneté active et solidaire. Instruits mais aussi éduqués, ce sont eux qui porteront plus tard, comme citoyens et comme parents, des messages forts dans leur famille, leur communauté et leur pays. « Certaines des filles qui sont passées par le centre sont aujourd'hui mères et chefs d'entreprise, explique Mariam Sidibé, fondatrice et directrice du centre Jigiya Bon, la maison de l'espoir. Certaines veulent s'engager en politique. Ce sont des femmes debout ! ».

Déplacés syriens au Liban

Selon le tout récent rapport de l'ONU sur les effets de la crise syrienne au Liban, sur quatre millions et demi d'habitants, 1,5 sont des déplacés syriens dont 53% d'enfants. Les enfants subissent de plein fouet les conséquences de cette précarité : obligés à travailler pour aider leurs familles, ils sont déscolarisés et subissent toutes les formes d'exploitation. L'appui de l'Unicef au gouvernement libanais pour inscrire 100 000 enfants syriens à l'école n'y suffira pas. La surcharge des classes met en péril le droit des enfants libanais à une éducation de qualité et aboutit à une dramatique opposition des droits entre déplacés et résidents. Si la solution durable réside en Syrie, la mobilisation d'urgence doit s'intensifier pour être à la hauteur du défi pour assurer un même droit à l'éducation pour tous.

L'enfant aussi a des droits !



© DR
Enfants Moldaves

NE LÂCHONS RIEN ! Les 10 droits fondamentaux de l'enfant :

1. *Le droit d'avoir une identité et une nationalité*
2. *Le droit à l'éducation*
3. *Le droit de vivre dans des conditions de vie décentes*
4. *Le droit à la santé*
5. *Le droit à la protection contre toutes formes de violences : exploitation économique, sexuelle, vente et traite, protection en cas de conflit armé*
6. *Le droit à la protection de la vie privée*
7. *Le droit à l'égalité et à l'insertion*
8. *Le droit à l'expression*
9. *Le droit de vivre en famille et d'être aimé*
10. *Le droit aux loisirs et au repos*

Le 20 novembre 1989, l'assemblée générale des Nations-unies adoptait la convention internationale des droits de l'enfant. Pour la première fois, l'enfant était reconnu comme un sujet de droits et les Etats qui ratifiaient cette convention s'engageaient à les respecter. Quatre principes majeurs étaient alors posés : non-discrimination, intérêt supérieur de l'enfant, droit à la vie et au développement, droit à la participation et au respect de l'opinion de l'enfant.

Vingt-cinq ans plus tard, où en est-on ? Oui, des progrès considérables ont été faits. Les enfants sont moins nombreux à travailler, ils sont en meilleure santé et sont plus nombreux à aller à l'école.

Mais attention... rien n'est acquis et le constat est encore accablant : 57 millions d'enfants n'ont pas accès à l'éducation dans le monde, 132 millions d'enfants si on inclut le secondaire. On assiste aussi à des reculades majeures : en Bolivie, l'âge légal du travail vient d'être abaissé de 14 à 10 ans, en Europe, les enfants bulgares travaillent jusqu'à 10 heures par jour dans l'industrie du tabac, et les 2 millions

d'enfants pauvres en France sont rejoints chaque jour par de nouvelles cohortes victimes de la crise. Quant aux filles, elles continuent d'être les premières victimes des discriminations et des violences. Leurs droits à la sécurité, à la dignité et à l'éducation sont bafoués : elles quittent l'école plus tôt que les garçons pour être mariées précocement. Et elles sont encore 3 millions chaque année à être excisées*.

Où sont les leviers pour que chaque enfant voie ses droits enfin respectés ? Dans les pages qui suivent, il est question d'accès à l'instruction et à l'éducation, de prise de conscience de ses droits, d'éducation civique des filles et des garçons. Des hommes et des

femmes, chaque jour, se mobilisent pour créer les conditions d'un monde plus juste. Ils sont convaincus que ce monde-là se fera avec et par les enfants. Respectés comme personnes à part entière et éduqués à leurs droits et à leurs devoirs, ces filles et garçons qui goûtent à une enfance épanouie seront aussi ces citoyens qui demain bâtiront un autre monde.

*Source : FNUAP

Droit de vivre dans des conditions de vie décente (Essin - Burkina Faso)



En ratifiant il y a 25 ans la convention internationale des droits de l'enfant (Cide), 193 Etats se sont engagés à assurer des droits aux enfants (« tout être humain âgé de moins de 18 ans ») résidant dans leurs territoires ; notamment celui de les protéger contre toutes formes de violences (article 19).

Droits de l'enfant : le traité le plus ratifié de l'histoire... le plus maltraité aussi !

Pourtant la violence faite aux enfants est ici, en France, en Europe, dans le monde « *cachée sous nos yeux* », comme le dénonce le dernier rapport de l'Unicef¹ qui a mené une enquête dans près de 190 pays.

Phénomènes omniprésents, ces violences prennent des formes diverses et sont souvent tues par les victimes, dissimulées des regards et/ou tolérées par des normes sociales et culturelles. Cette étude montre qu'environ 3 adultes sur 10 dans le monde pensent que le châtement corporel est nécessaire pour élever correctement un enfant. Elle dresse un sombre tableau des sévices envers les enfants dans le monde : homicides, châtements corporels, agressions, mutilations sexuelles, violence entre pairs, exposition des filles à la violence... Cette violence est encore trop souvent un phénomène négligé par les pouvoirs publics et les citoyens.

La France n'est pas épargnée par ce fléau : 98 000 enfants sont en danger et parmi eux 19 000 sont victimes de maltraitance² (44% d'entre-eux ont moins de 6 ans)... A l'échelon de l'Union européenne, 24 millions d'enfants³ sont victimes de harcèlement : cyber-harcèlement (via les téléphones portables, les réseaux sociaux...) et autres formes de harcèlement.

Sensibiliser pour prévenir la violence et faire connaître les droits

Ces violences que subit l'enfant, directement ou indirectement quand il est témoin de violences conjugales par exemple, compromettent gravement son développement. Elles ont des conséquences néfastes sur son développement et sur sa vie d'adulte, notamment avec la probabilité forte de reproduction intergénérationnelle de la

violence. Le harcèlement est aussi une violence qui a des conséquences sur la santé mentale de l'enfant conduisant à du stress, des cas de dépression voire des suicides.

Autres constats alarmants : l'intégration du statut de victime comme état « normal ». Ainsi, près de la moitié des filles de 15 à 19 ans dans le monde pensent, en 2014, qu'il est justifié qu'un mari frappe sa femme. Cela conduit à sous-estimer les chiffres réels de la violence.

Comment alors prévenir et réduire la violence envers les enfants ? Tout d'abord, il faut faire reconnaître aux Etats signataires de la Cide leurs responsabilités d'assurer la protection des enfants et d'y consacrer les moyens nécessaires ! Cela demande une volonté politique déterminée et la mise en œuvre de stratégies et d'actions efficaces. Conformément à l'article 19 de la Cide, les Etats doivent mettre en place des programmes sociaux pour prévenir les mauvais traitements mais aussi pour soigner les victimes. Il faut sensibiliser les enfants et tout un chacun à ce qui relève d'un état de violence... et l'encourager à exprimer cette situation de souffrance.

Enfin il faut rappeler l'importance de promouvoir une éducation à la non-violence et informer les enfants et le grand public afin de changer les mentalités et les normes sociales. Cela passe par l'éducation « force de paix » qui, au-delà de l'acquisition des compétences élémentaires, fait évoluer les mentalités, conduit à l'autonomie, permet d'apprendre ses droits... et d'y accéder.

(1) Unicef, *Cachée sous nos yeux : une analyse statistique de la violence envers les enfants, 2014* – Résumé : http://www.unicef.org/publications/files/Hidden_in_plain_sight_statistical_analysis_Summary_FR_2_Sept_2014.pdf

(2) Source : *Enfant bleu - Enfance maltraitée* : <http://www.lenfantbleutoulouse.fr/quelques-chiffres-sur-la.html>

(3) Source : Site du Défenseur des Droits

AEDE, où en est-on ?

Le collectif **Agir ensemble pour les droits de l'enfant (AEDE)** rassemble aujourd'hui 51 organisations françaises actives dans tous les domaines de l'enfance (éducation, santé, justice...).

Sa mission : rédiger un rapport collectif sur la situation des droits de l'enfant en

France (2009-2014) et formuler des préconisations en direction du comité des droits de l'enfant des Nations-unies.

En effet, ce comité auditionnera la France en janvier 2016 à propos de l'application sur son territoire de la convention internationale des droits de l'enfant. Les enfants et les jeunes sont au cœur de ce projet : le rapport se doit

d'être le reflet le plus fidèle de leurs préoccupations. Les points saillants du rapport AEDE seront présentés le 10 décembre prochain au grand public. Cet événement sera également l'occasion de poursuivre le dialogue initié en novembre 2013 avec les pouvoirs publics sur ces questions.



Droit à la santé (Tamil Nadu - Inde)

Éducation inclusive à Sri Lanka

La prise en charge de l'enfant en situation de handicap à Sri Lanka n'est pas encore entrée dans les habitudes. Associations et pouvoirs publics sont encore peu sensibilisés au sujet. Cet été, une formation a été organisée à l'est du pays. Techniciens et cadres des services sociaux et éducatifs ainsi que formateurs auprès d'enseignantes maternelles se sont réunis autour d'une question commune : « *comment adapter les compétences, les outils et les équipements pour permettre aux enfants de vivre l'école comme leurs camarades ?* ». Il ne

s'agissait pas d'offrir des solutions clés en main, mais bien de pousser la réflexion de chacun pour développer des facteurs d'adaptation.

Cette formation a également permis de mieux dessiner le parcours de l'enfant en situation de handicap, depuis son identification dans la structure préélémentaire à sa prise en charge. La présence des structures publiques et privées, des pouvoirs publics et des ONG, lors de ce temps fort, est une première étape pour transformer les pratiques.

Tunisie : Amal pour l'enfant

Le projet « Aide à l'accès aux droits », par le renforcement des capacités des enfants en matière de recherche et de plaidoyer, est un projet pionnier en Tunisie, voire même dans le monde arabe. Il s'inscrit dans le cadre d'un projet régional cofinancé par le réseau arabe Manara et le programme Soyons actifs/actives.

Le projet a pour objectif principal l'élaboration d'un diagnostic sur la situation de l'enfant dans le milieu scolaire et familial, et ce, en relation avec les principes fondamentaux de la convention internationale des droits de l'enfant. Il s'agit de mettre à la disposition des jeunes enfants de quartiers populaires, généralement marginalisés et délaissés, un programme d'action s'articulant autour de trois volets : l'éducation citoyenne, la formation en techniques de communication et le développement des compétences liées aux droits de participation et d'expression. L'apport nouveau du projet est l'implication effective des enfants aux différentes phases, de la conception du questionnaire en passant par les enquêtes sur terrain à l'analyse des résultats, puis à l'élaboration du rapport final ainsi qu'à la diffusion des résultats de diagnostic.



© DR



© Solidarité Laïque

Malala Yousafzai, 17 ans, et Kailash Satyarthi, 70 ans, se sont vu décernés le prix Nobel de la paix 2014. C'est une victoire pour toutes celles et tous ceux qui se battent pour que vivent les droits des enfants partout dans le monde. « *Un enseignant, un livre et un crayon peuvent changer le monde* » déclara Malala Yousafzai en apprenant la décision d'Oslo, comme elle avait déclaré, en juillet 2013, lors d'une intervention devant l'assemblée de la jeunesse des Nations-Unies : « Prenons nos cahiers et nos crayons. Ce sont nos armes les plus puissantes ».

Fondateur du « Mouvement pour sauver l'enfance », Kailash Satyarthi est à l'initiative de la marche contre le travail des enfants et de la création, avec l'Internationale de l'éducation, de la Campagne mondiale pour l'éducation.

Interview de Mariam Sidibé

« Une fille qui va à l'école a déjà fait son devoir »



Mariam Sidibé, directrice du centre Jigiya Bon, à Bamako (Mali), partenaire du Prodére-AO*, a été sélectionnée pour le prix "Women for change", qui récompense des femmes engagées pour les femmes en Afrique. Elle revient sur la question des droits des filles qu'elle met en œuvre au quotidien.

Pouvez-vous nous expliquer les missions et les enjeux du centre Jigiya Bon ?

Le centre Jigiya Bon – littéralement « la maison de l'espoir » - est une structure d'accueil pour les jeunes filles en situation difficile, dont 90% d'entre elles sont des orphelines. Les autres sont issues de familles très démunies : parents lépreux, handicapés mentaux. Près de 100 filles de 8 à 18 ans sont ici nourries, logées et soignées. Elles fréquentent une école privée qui leur garantit une meilleure éducation que dans le public où les classes sont surchargées et où les enseignants n'ont souvent pas été formés. Notre objectif est d'atteindre des résultats concrets : des filles éduquées, autonomes économiquement et conscientes de leurs droits.

Quelle est la situation des jeunes filles au Mali ?

Au Mali, mariages et grossesses précoces, et mutilations génitales sont encore très répandus et menacent la santé des filles et leur scolarisation. Certes, le Mali a fait des progrès en termes d'accès à l'école, mais la plupart des filles quittent l'école précocement sans avoir de formation suffisante. Plus de la moitié d'entre elles sont mariées avant d'avoir 18 ans... Et quand les parents doivent faire un choix entre le garçon et la fille, c'est toujours la fille qui est discriminée.

Quel est le rôle de l'éducation par rapport à la question des droits de l'enfant ?

Je pense que pour lutter pour les droits des enfants, et des filles en particulier, il faut que nous fassions d'abord notre devoir d'adultes : notre devoir, c'est d'amener les filles à l'école. Une fille qui a été à l'école jusqu'au bout a déjà fait son devoir, elle connaît ainsi ses droits et peut les revendiquer.

Avez-vous eu des résultats concrets sur le plan éducatif et des formations ?

Cette année, nous avons présenté quatre jeunes filles au baccalauréat et les quatre ont été reçues ! D'autres sont déjà engagées dans une formation en sciences de l'éducation, en médecine ou ont créé leur propre activité : atelier de couture, entreprise de transformations de produits locaux (beurre de karité, jus de gingembre...)... Le système éducatif que nous avons mis en place éduque les jeunes filles à la coopération, au vivre ensemble (chrétiennes et musulmanes partagent les mêmes activités) et développe une vraie conscience citoyenne. Est-ce parce qu'elles savent que sans nous, elles seraient aujourd'hui à la rue, vendant parfois leur corps pour pouvoir manger ou parfois même étudier ? Le résultat est là : très peu abandonnent en cours de route et la plupart sont très persévérantes dans leurs études.

Vous avez été nominée au Prix Women for change.

Quel sens cela a-t-il pour vous ?

Mon projet a été retenu parce qu'il fait sens et j'en suis fière. Cela a été l'occasion pour moi de rencontrer de nombreuses femmes porteuses de projets passionnants. Ensemble, nous sommes convaincues que le changement des mentalités passera par les femmes et par les filles éduquées. Je le constate chaque année : quand les jeunes filles que j'ai accueillies retournent chez elles, elles expliquent à leurs parents ce que sont leurs droits et ceux de leurs petites sœurs. Elles parlent aussi à leurs frères et à leurs voisins. Et quand elles seront mères, elles éduqueront à leur tour leurs filles à leurs droits fondamentaux. Leur fils aussi apprendront d'elles que les femmes méritent le respect ; ils lutteront contre la discrimination de leurs sœurs. C'est un combat de longue haleine, mais je ne lâcherai pas !

(*) Prodére-AO : programme de développement des réseaux pour l'éducation en Afrique de l'ouest qui concerne le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal, depuis 2005.

■ Ne lâchons pas nos droits !

Dans le cadre de son programme d'aide au départ en vacances, Solidarité Laïque a souhaité innover cette année en proposant deux activités pédagogiques : « 1000 Lectures pour vivre ensemble » et « Ne lâchons pas nos droits » à destination des enfants et de leurs familles. Il était important de croiser un temps de répit et de repos avec un temps de partage autour de valeurs fondamentales portées par Solidarité Laïque.

Mise en place à l'occasion du 25^e anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant, « Ne lâchons pas nos droits ! » vise à sensibiliser les enfants à leurs droits, en leur permettant de participer activement à une animation ludique et d'exprimer leurs points de vue. Aussi, Lola, 8ans



© Solidarité Laïque

témoigne : « J'ai beaucoup appris sur mes droits tout en m'amusant. C'était vraiment intéressant. ». Cette activité est proposée aux structures scolaires et parascolaires.

Cette activité est téléchargeable sur le site internet de Solidarité Laïque :

<http://www.solidarite-laique.org/Ne-lachons-pas-nos-droits.html>

et un exemplaire papier peut être envoyé sur demande.

■ Prodéré-AO : lancement officiel imminent !

Les acteurs du Prodéré-AO se préparent au lancement imminent de la phase 3 du programme.

Début septembre 2014, le comité de pilotage transnational du Prodéré-AO s'est réuni à Ouagadougou, au Burkina Faso, pour affiner la préparation de l'assemblée générale de lancement de la 3^{ème} phase du programme. Cet événement, qui aura lieu en début 2015 à Porto Novo au Bénin, réunit chaque année les représentants des 6 pays membres du programme (Bénin, Burkina Faso, France, Mali, Niger et Sénégal).



© MICHEL DIEBON

Quatre années supplémentaires de soutien sont

en effet nécessaires pour permettre aux cinq plateformes d'acteurs de l'éducation créées grâce au programme de devenir autonomes. Pour cela, le Prodéré-AO 3 :

- aide chaque plateforme à être pleinement en mesure, seule, de

renforcer ses propres organisations membres ;

- consolide l'installation de chaque plateforme dans l'espace public en leur donnant les moyens de devenir influents ;

- renforce un réseau international d'échanges basé sur des relations Nord/Sud et Sud/Sud pleinement réciproques.

■ Maroc : d'un programme à un réseau de la société civile représentatif.



Le programme concerté Maroc (PCM) dont l'action était orientée autour de l'insertion sociale et citoyenne de la jeunesse marocaine s'est clôturé en avril 2014. Il a mobilisé 284 organisations de la société civile marocaine et française et 50 000 jeunes marocains autour de 54 projets collectifs. Il a posé le principe du dialogue avec les pouvoirs publics et les collectivités territoriales, en tant que

moyen de garantir la qualité et la pérennité des actions menées. Sa 3^{ème} phase lancée en 2010 était destinée à garantir que le mouvement engagé pourrait continuer au-delà du PCM. C'est ainsi qu'a été créé le réseau marocain de jeunesse et de concertation (Remajec) en 2011, composé aujourd'hui de 64 associations implantées sur tout le Maroc. Le PCM a aussi été marqué par la création et l'appui à 48 conseils locaux de jeunes, conçus comme des espaces de démocratie participative au sein desquels les jeunes portent leurs attentes sur les politiques publiques qui les concernent. Aujourd'hui, une nouvelle page de l'action de Solidarité Laïque au Maroc s'écrit, dans le cadre de son partenariat avec le Remajec, avec le lancement du programme « Jeunesse, action, démocratie » pour une période de trois ans.

> Solidarité Laïque au Salon de l'éducation

Le salon européen de l'éducation se tient du 27 au 30 novembre. Au programme, le bilan de la « Rentrée solidaire pour les enfants de Guinée », un point d'information sur celle en cours pour les enfants de Mayotte, l'inauguration de l'exposition « les déchets » et le lancement du livre de contes sur les droits de l'enfant coédité avec les éditions du Pourquoi pas ? Enfin, le bilan de la campagne Pas d'éducation, pas d'avenir 2014 sera effectué quelques instants avant le lancement de la campagne 2015 en présence de Titouan Lamazou.

Rendez-vous au stand Solidarité Laïque.

> Semaine de la solidarité internationale.

Du 15 au 23 novembre 2014 a lieu la 17^{ème} édition de la semaine de la solidarité internationale. 7 500 animations sont organisées dans toute la France, en milieu scolaire ou dans l'espace public pour découvrir vos associations locales, parler des Droits à l'essentiel ! Pour le réseau de Solidarité Laïque, c'est l'occasion de sensibiliser aux droits de l'enfant et au droit à l'éducation à partir de nos outils.

www.lasemaine.org

> Altermondes... Un journal coopératif

Altermondes, revue de solidarité internationale, fait peau neuve ! Elle est devenue la 1^{ère} coopérative de presse et Solidarité Laïque a tout naturellement poursuivi son partenariat en devenant sociétaire.

Si l'essentiel demeure - un autre regard sur le monde en partant du point de vue des sociétés civiles - c'est un Altermondes inédit, radicalement différent, qui vous attend désormais en kiosque et en ligne.

www.altermondes.org





Pour les droits de l'enfant : maximum respect ! avec vous, Solidarité Laique agit

Le 20 novembre 1989, la convention internationale des droits de l'enfant ou **Cide** est adoptée par l'assemblée générale à la quasi-unanimité par les pays membres des Nations-unies. Dans l'esprit de la déclaration universelle des droits de l'homme (et de la femme !), il s'agit de donner enfin un statut légal à la moitié la plus jeune de l'humanité.

Qu'est-ce que la Cide ?

C'est un texte de loi supranational, à vocation mondiale. Il doit s'appliquer. Il affirme que les filles et garçons de moins de 18 ans sont des êtres humains

à part entière, sans aucune distinction, selon les valeurs fondatrices de l'**ONU** : paix, dignité, tolérance, liberté, égalité et solidarité. Dans ses 54 articles, la **Cide** reconnaît notamment aux enfants et adolescents les droits à l'alimentation, à la santé, au logement, à l'éducation, aux loisirs et à être protégés contre toutes formes de violence et d'exploitation. Étant donné que dans la plupart des pays, la majorité juridique



ne s'acquiert qu'après 18 ans, les droits de l'enfant sont en fait des obligations des adultes, des parents, des institutions et de l'ensemble de nos sociétés. La **Cide** est un dispositif de protection de l'enfance qui relève de notre responsabilité de citoyens.

25 ans après, où en sommes-nous ?

Un quart de siècle après l'adoption de la **Cide**, force est de constater que pour des centaines de millions d'enfants dans le monde et en France, ces droits restent lettre morte ou sont bafoués. Trop d'enfants ne mangent pas à leur

faim, manquent de soins, sont mal logés, ne vont pas à l'école, sont objets d'exploitation sexuelle ou par le travail ; victimes d'exclusions s'ils sont handicapés, réfugiés ou issus de minorités. En France, les inégalités sociales accroissent la fracture scolaire, 3 millions d'enfants ne partent pas en vacances, 100 000 sont en danger de maltraitements et 2 en meurent chaque jour !

Avec votre soutien et ses partenaires, **Solidarité Laique** agit de 2 manières :

1 Promouvoir la Cide

Il est important que les enfants connaissent leurs droits et leurs devoirs, sachent qu'ils sont protégés par des lois. Cet acte d'éducation civique les initie à la citoyenneté, à la responsabilité et à la démocratie. Pour cela, il faut sensibiliser les enfants et les professionnels de l'enfance, enseignants, éducateurs au contenu de la **Cide**. Avec ses 51 organisations membres, proches de l'école publique, **Solidarité Laique** fait ce travail d'information, mène campagne, milite et s'engage pour les droits des enfants.

2 Faire appliquer concrètement les droits de l'enfant

Nous ne vivons pas dans un monde idéal. Tous les enfants ne verront pas tous leurs droits respectés tout de suite. Notre priorité est l'accès à l'éducation. C'est l'objectif de tous les programmes que nous menons en France et à l'étranger. Partout, nous soutenons des acteurs des sociétés civiles qui partagent ce but. Ici, il s'agit de construire des écoles ; ailleurs, de former des enseignants ; autre part, d'agir pour la petite enfance. Car notre conviction est que si les filles et les garçons, dès leur plus jeune âge, sont mieux **Éduqués aujourd'hui** dans le cadre de la laïcité, elles et ils seront **Plus libres demain !**

▼ **Donnez pour Solidarité Laique ! Retournez vite votre bon de soutien** ▼

BON DE SOUTIEN

(À retourner avec votre versement par chèque à l'ordre de Solidarité Laique 22 rue Corvisart 75013 Paris)



OUI, je réponds à votre appel. J'aide à faire respecter les droits de l'enfant. Je soutiens les programmes éducatifs de **Solidarité Laique** en France et dans le monde, et **je fais un don de :**

25€ 50€ 100€ 200€
Soit, après déduction fiscale : **8,50 € 17 € 34 € 68 €**
 À ma convenance :€

MES COORDONNÉES :

Mme Mlle M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville :

(Facultatif) Email :

Je souhaite recevoir la **newsletter Internet** de **Solidarité Laique**.

► Merci de m'adresser à l'adresse ci-contre le **reçu** me permettant de déduire de mes impôts **les deux tiers** de ce versement.